

C.A.P.R.A.

**Centre Allonnais de Prospection
et de Recherches Archéologiques**

Association loi de 1901

**Rue Charles Gounod
72700 ALLONNES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2011



C.A.P.R.A.

**Centre Allonnais de Prospection
et de Recherches Archéologiques**

Association loi de 1901

**Rue Charles Gounod
72700 ALLONNES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2011



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice de douze mois clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association C.A.P.R.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points suivants :

- Produits constatés d'avance :

La note 2 de l'annexe indique des produits constatés d'avance liés à la part des conventions signées en 2011 mais qui se rattachent aux exercices futurs.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Mans, le 13 juin 2012



Romuald BEDOUIN
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 243	1 243		
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations, mobilier et matériel d'activité	3 297	2 115	1 182	1 854
Matériel de transport				
Mobilier/matériel de bureau et d'informatique	8 452	5 659	2 793	4 497
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	12 992	9 017	3 975	6 351
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
				311
CREANCES ET COMPTES RATTACHES				
Fournisseurs débiteurs	2 185		2 185	1 900
Usagers et comptes rattachés	6 204		6 204	8 376
Personnel et charges sociales à récupérer				
Collectivités publiques	3 949		3 949	4 842
Débiteurs divers	10 364		10 364	24 787
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES				
Placements				
Intérêts courus non échus				
DISPONIBILITES				
Banques, établissements financiers & assimilés	232 890		232 890	158 823
Caisse				
Charges constatés d'avance (3)	2 329		2 329	3 283
	257 922		257 922	208 211
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	270 914	9 017	261 897	214 562

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réalisés :

- acceptés par les organes statutairements compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2011	au 31/12/2010
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	158 124	157 369
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 401	755
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	187 525	158 124
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 038	13 958
Dettes fiscales et sociales	37 334	31 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	23 000	10 931
	74 372	56 438
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	261 897	214 562

ENGAGEMENTS DONNES

(1) Dont à plus d'un an	
Dont à moins d'un an	74 372
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	36 269	12,48	30 935	13,74	5 334	17,24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	254 257	87,52	194 280	86,26	59 977	30,87
Reprises et Transferts de charge	7 819	2,69	14 090	6,26	-6 271	-44,51
Cotisations						
Autres produits	572	0,20	610	0,27	-38	-6,18
Produits d'exploitation	298 917	102,89	239 915	106,53	59 002	24,59
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises	311	0,11	-311	-0,14	623	-200,00
Achats de matières premières	3 044	1,05	868	0,39	2 176	250,73
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	68 472	23,57	76 540	33,99	-8 068	-10,54
Impôts et taxes	7 077	2,44	5 597	2,49	1 480	26,45
Salaires et Traitements	134 479	46,29	116 023	51,52	18 456	15,91
Charges sociales	55 416	19,07	44 891	19,93	10 525	23,45
Amortissements et provisions	2 376	0,82	2 649	1,18	-273	-10,32
Autres charges	36	0,01	2		34	NS
Charges d'exploitation	271 213	93,35	246 259	109,34	24 954	10,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	27 704	9,54	-6 344	-2,82	34 048	-536,71
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 697	0,58	1 214	0,54	483	39,75
Charges financières			5		-5	-100,00
Résultat financier	1 697	0,58	1 209	0,54	488	40,33
RESULTAT COURANT	29 401	10,12	-5 135	-2,28	34 535	-672,58
Produits exceptionnels			5 890	2,62	-5 890	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			5 890	2,62	-5 890	-100,00
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	29 401	10,12	755	0,34	28 645	NS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CAPRA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 261 897 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 29 401 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2012 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1) Point sur les mises à disposition gratuites :

Il est rappelé que la Ville du Mans, au titre de son soutien aux associations de la commune, a mis à disposition pour l'exercice 2011 diverses aides, à savoir :

- Réalisations de photocopies.
- Prêt et le transport de matériels pour l'organisation des manifestations.
- Prêt d'un véhicule pour certains déplacements.
- Mise à disposition de locaux pour le fonctionnement quotidien.

2) Les subventions d'exploitation.

Ces subventions sont traitées conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en " produits constatés d'avance ", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge.

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et l'association bénéficiaire qui peuvent convenir :

- des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions.
- des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit. En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention.
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

3) Valorisation du bénévolat.

Le nombre approximatif d'acteurs bénévoles et les heures réalisées sont estimées, mais il est difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de l'association et de valoriser les contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, et d'autres plus ponctuellement, en fonction des besoins de la structure.

4) Refacturation des locaux CCAS ALLONNES.

L'association au titre de l'exercice 2011 a mis à disposition du CCAS d'Allonnes ses locaux pour une valeur de 8.384 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 243			1 243
Immobilisations incorporelles	1 243			1 243
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 297			3 297
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 452			8 452
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 749			11 749
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	12 992			12 992

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 243			1 243
Immobilisations incorporelles	1 243			1 243
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 443			2 115
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 955			5 659
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 398			7 774
ACTIF IMMOBILISE	6 641			9 017

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 25 032 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 204	6 204	
Autres	16 498	16 498	
Charges constatées d'avance	2 329	2 329	
Total	25 032	25 032	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLT FACTURES A ETABLIR	804
PRODUITS A RECEVOIR	10 364
Total	11 168

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 74 372 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 038	14 038		
Dettes fiscales et sociales	37 334	37 334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	23 000	23 000		
Total	74 372	74 372		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
FNR FACT NON PARVENUES	8 909
PERS CONGES A PAYER	5 792
AUTRES CHARGES A PAYER	1 602
ORG SOCIAUX CH A PAYER	3 665
Total	19 968

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	2 329		
Total	2 329		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	23 000		
Total	23 000		

C.A.P.R.A.

**Centre Allonnais de Prospection
et de Recherches Archéologiques**

Association loi de 1901

**Rue Charles Gounod
72700 ALLONNES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

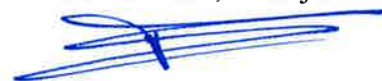
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ORGANE DELIBERANT**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait au Mans, le 13 juin 2012



Romuald BEDOUIN
Commissaire aux comptes